

Sujet : [INTERNET] Aménagement voie piétonne LA BUISSE

Date : Thu, 13 Oct 2022 09:23:42 +0000

De : bernadette ogier <>

Pour : pref-enquete-labuissevoiepietonne@isere.gouv.fr <pref-enquete-labuissevoiepietonne@isere.gouv.fr>

Ci-joint Lettre à Mr GUY POTELLE Commissaire Enquêteur.

Mr et Mme Christian OGIER

Mr et Mme Christian OGIER
1441 RD 120 Le Gay
38500 LA BUISSE

Lettre à Monsieur Guy POTELLE Commissaire Enquêteur

OBJET : Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire
Aménagement d'une voie piétonne le long de la RD 120

Cher Monsieur,

Le 8 octobre 2022

Suite à notre entretien du lundi 3 octobre 2022 nous vous remettons par écrit quelques sujets discutés avec vous.

-Nous sommes pour une voie piétonne sur la RD120 mais contre sa construction telle qu'elle nous est présentée.

-Les plans que nous avons consultés ce lundi 3 octobre ne représentent pas la réalité.
(Cadastre) et n'est pas très lisible.

-pourquoi le choix du tracé de cette voie piétonne a été faite sur le côté de la route le plus difficile à aménager :

Entrée et sortie : **-d'une entreprise agricole**, de maisons d'habitations (aux alentours de 8), de 2 routes secondaires (chemin du Gay)

-Le fossé en bordure de l'exploitation est indispensable pour un bon écoulement des eaux pluviales. Canaliser des fossés n'est pas adapté à nos terrains

-Au dernier PLU les terrains constructibles dans ce secteur sont passés agricoles ! il faut pouvoir travailler.

-En résumé nous sommes contre ce plan actuel qui ne tient pas compte :

De la nature des terrains pour le risque d'inondations

De la sécurité aux abords d'une entreprise agricole et des sorties d'habitations

De l'environnement agricole (ajout de béton)

D'un coût important

De la sécurité des riverains (où circuleront vélos et trottinettes... ?)

Notre proposition :

-Une voie piétonne sur l'autre bordure en gravier qui s'intégrerait mieux au paysage agricole et plus sécurisée dans l'ensemble.

-A la place des ralentisseurs des feux tricolores.

-Ne pas rétrécir la chaussée ; pensez à la circulation des engins agricoles, des camions de livraison, des transports scolaires !